



## **Civilisations**

Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines

**63 | 2014**  
**L'Ancestralité revisitée**

---

# La participation des communautés locales à la marchandisation de la Nature

L'exemple du braconnage des éléphants dans le Rufiji (Tanzanie)

Jean-Luc Paul, Olivier Hamerlynck et Stéphanie Duvail

---



### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/civilisations/3781>

DOI : 10.4000/civilisations.3781

ISSN : 2032-0442

### **Éditeur**

Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles

### **Édition imprimée**

Date de publication : 30 septembre 2014

Pagination : 255-271

ISSN : 0009-8140

### **Référence électronique**

Jean-Luc Paul, Olivier Hamerlynck et Stéphanie Duvail, « La participation des communautés locales à la marchandisation de la Nature », *Civilisations* [En ligne], 63 | 2014, mis en ligne le 30 septembre 2018, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/civilisations/3781> ; DOI : 10.4000/civilisations.3781

---

*La participation des communautés locales  
à la marchandisation de la Nature  
L'exemple du braconnage des éléphants dans le Rufiji (Tanzanie)*

Jean-Luc PAUL, Olivier HAMERLYNCK et Stéphanie DUVAIL

**Résumé :** *Depuis quelques années, les éléphants d'Afrique sont à nouveau menacés d'extinction par un braconnage intense et prolongé. L'article s'appuie sur le récit d'un braconnier du Rufiji (Tanzanie) pour examiner les déterminants de la participation villageoise au braconnage des éléphants et les articuler aux résultats de l'examen critique des politiques ultralibérales de conservation de la nature.*

**Mots-clés :** éléphant, braconnage, communautés locales, corruption, conservation, ultralibéralisme, Selous.

**Abstract:** *Intense and protracted poaching over the past few years is again driving the African Elephant towards extinction. Based on the account of a poacher in Rufiji (Tanzania) we examine the factors that drive villagers to partake in elephant poaching and articulate these findings with a critical assessment of ultraliberal nature conservation policies.*

**Keywords:** elephant, poaching, local communities, corruption, conservation, ultraliberalism, Selous.

## La tragique recrudescence du braconnage des éléphants d'Afrique

Durant la décennie 1979-1989, la population africaine d'éléphants se réduit tragiquement. Plus de 700 000 éléphants sont abattus, soit près de 54 % d'entre eux (Wasser *et al.* 2009). L'interdiction totale du commerce de l'ivoire par la CITES<sup>1</sup> en 1989, les campagnes de sensibilisation des consommateurs, notamment occidentaux et japonais, et le financement d'une répression accrue du braconnage permet d'inverser la tendance et d'assister à une croissance générale de la population éléphantine durant les années 1990 et au début des années 2000. Le répit est cependant de courte durée. En 1997 puis à nouveau en 2000, quelques pays arrachent le droit de vendre leur stock d'ivoire ce qui marqua le départ d'une recrudescence du braconnage<sup>2</sup>. Depuis 2006, le taux annuel de réduction de la population éléphantine excède celui des années 1980 et, pour les spécialistes, il outrepassé sensiblement le seuil de survie de l'espèce. Les outils de suivi mis en place par la CITES (MIKE et ETIS<sup>3</sup>) produisent des données alarmantes qui suggèrent un triplement du nombre d'éléphants abattus et du volume d'ivoire de contrebande durant les quinze dernières années. MIKE indique par exemple qu'environ 25 000 éléphants auraient été abattus en 2011. Le prélèvement annuel moyen correspondrait à 7 % de la population totale, un prélèvement qui dépasse largement la capacité maximale de renouvellement de l'espèce de 6 % (CITES 2013 : 33). Les causes de la recrudescence du braconnage sont multiples mais clairement hiérarchisées par les analystes :

- L'explosion de la demande asiatique est présentée comme la cause première. Notamment, la forte croissance de la classe moyenne chinoise aboutirait à une augmentation de la consommation de prestige dont l'ivoire est une composante (*Ibid.* : 40).
- L'importante présence des entreprises chinoises (bâtiments et travaux publics, mines, etc.) en Afrique et leurs collusions mafieuses permettraient la constitution de solides réseaux de contrebande.
- L'essoufflement des financements entraînerait la déliquescence des mécanismes de répression du braconnage.
- Le pillage des ressources naturelles, dont l'ivoire, serait une source de financement de mouvements terroristes africains.
- La complicité des élites politique, bureaucratique et militaire est également évoquée.

Il faut souligner que les analystes considèrent que la réduction et la dégradation de l'habitat constituent un problème au moins aussi décisif que le braconnage (*Ibid.* : 15) bien que ce problème ne soit pas l'objet des mesures concrètes préconisées.

Les ONG et les institutions internationales convergent vers une remédiation selon deux principaux axes :

---

1 CITES : Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora.

2 Baldus réfute cette causalité qui est mise en avant par la plupart des auteurs (Baldus 2010).

3 MIKE : Monitoring Illegal Killing of Elephants. ETIS : Elephant Trade Information System.

- L'intensification de la répression du braconnage et de la contrebande internationale adossée au maintien de l'interdiction totale de la commercialisation de l'ivoire.
- La sensibilisation des consommateurs asiatiques.

En 2012, le lobbying des ONG aboutit, aux États-Unis, aux déclarations d'Hillary Clinton<sup>4</sup> puis, en 2013, au décret présidentiel du 1<sup>er</sup> juillet<sup>5</sup>. Les constats des analystes y sont repris, notamment l'importance des mafias internationales (contrebande) et des groupes terroristes (braconnage) dans la structuration de la filière de l'ivoire, la méconnaissance des consommateurs de l'impact de leurs achats et la victimisation des populations locales. Le Président Obama demande aux différents Départements d'État, chacun dans son champ de compétence, de se mobiliser contre le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages selon les axes déjà évoqués de la répression des braconniers et des contrebandiers et de la sensibilisation des consommateurs. En 2013, de manière certes plus argumentée et mesurée, la CITES développe le même point de vue (CITES 2013). Enfin, le 11 et 12 février 2014, la *Conférence pour mettre fin au trafic d'espèces menacées*<sup>6</sup> de Londres annonce l'internationalisation de la mobilisation.

Dans tous les cas, les populations locales sont considérées comme des victimes. Elles « qui dépendent de la faune sauvage, au travers du tourisme ou de la subsistance, ont de plus en plus de difficultés à maintenir leurs conditions de vie » (Clinton 2012). Lorsque leur participation au braconnage est évoquée, elle est justifiée par l'état de pauvreté dans lequel elles se trouvent, suggérant qu'une meilleure répartition des bénéfices de l'exploitation légale de la faune sauvage permettrait de sortir de cet état.

Les analystes présentent une claire géographie de la filière, distinguant les principales sources de l'ivoire, les zones par lesquelles il transite et les marchés auxquels il aboutit (CITES 2013 : 47). La CITES propose une description en sous-régions et considère le pourcentage de la mortalité totale due au braconnage. De ce point de vue, c'est l'Afrique centrale qui est la plus menacée : les effectifs y sont relativement faibles tandis que le braconnage y est systématique. Cependant, en termes absolus, c'est l'Afrique orientale qui contribue le plus à la contrebande<sup>7</sup>. La Tanzanie et le Kenya sont les deux pays à partir desquels la grande majorité de l'ivoire quitte le continent. Il transite ensuite par la Malaisie, le Viêt-Nam, les Philippines ou Hong-Kong pour achever son voyage sur les marchés chinois et thaïlandais. La Tanzanie est au cœur de cette recrudescence du braconnage et particulièrement la zone du Selous (la plus grande réserve africaine, environ 50 000 km<sup>2</sup>), où 50 éléphants seraient abattus chaque mois (EIA 2010 : 2-3 et 5 ; CITES 2010 : 12, *points 88 et 89*).

---

4 <<http://m.state.gov/md200294.htm>>

5 <<http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/07/01/executive-order-combating-wildlife-trafficking>>

6 <[https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/281289/london-wildlife-conference-declaration-140213.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/281289/london-wildlife-conference-declaration-140213.pdf)>

7 Les pays d'Afrique méridionale et orientale abritent respectivement 50 et 30 % de la population éléphantine africaine totale.

La situation de la Tanzanie correspond assez bien au diagnostic général dressé par les analystes : présence importante des entreprises chinoises, déshérence des structures de lutte contre le braconnage (CITES 2010 : 12, *points 17 et 18* ; 7, *points 50 et 51* ; 19), corruption généralisée jusque dans les institutions de protection de la faune sauvage (EIA 2010 : 1 ; CITES 2010 : 12, *points 56* ; 11-12, *point 85*). Elle diffère cependant sur un point important : la Tanzanie n'est le théâtre d'aucune guerre civile, et elle n'abrite aucune guérilla. Sur le terrain, les braconniers ne sont donc pas des « terroristes » lourdement équipés à la recherche d'argent pour financer leur lutte. Il s'agit le plus souvent de membres des communautés locales voisines des réserves naturelles. Les raisons et les modalités de leur implication dans le braconnage méritent donc d'être explorées.

## Un point de vue ethnographique

Les villages de l'Ouest de la plaine inondable du fleuve Rufiji (Tanzanie) bordent la réserve du Selous. Quasiment tous les hommes de ces villages pratiquent le braconnage. Il s'agit d'un braconnage halieutique qui concerne les lacs du delta intérieur du fleuve situé dans la réserve. Le village au sein duquel l'anthropologue de l'équipe, Jean-Luc Paul, a séjourné deux années<sup>8</sup> abrite également trois braconniers occasionnels de gros mammifères (buffle, antilopes), dont les activités se limitent au territoire du village ou ceux des villages voisins, c'est-à-dire en dehors de la réserve<sup>9</sup>. Ce braconnage est irrégulier en raison de sa saisonnalité et de la difficulté de se procurer des munitions. On ne consomme donc pas régulièrement de gibier au village. Enfin, un allochtone, chasseur de crocodile possédant une licence, est venu à plusieurs reprises chasser au bord du lac adjacent au village, enrôlant une demi-douzaine d'aides villageois<sup>10</sup>. Contrairement à certains villages plus à l'Ouest, la participation des villageois au braconnage des éléphants est rare et opportuniste. Elle se limite au portage et il n'y a pas de chasseur d'éléphant, de propriétaire de fusil de gros calibre ou d'intermédiaire au village. Seul le braconnage halieutique a été l'objet d'enquêtes systématiques dont une première analyse a été livrée dans un précédent article de cette revue (Paul *et al.* 2011). Le témoignage qui suit relève d'une ethnographie « opportuniste » dont on doit mesurer les limites. La validation des données et leur mise en perspective s'ancrent sur la qualité des relations interpersonnelles établies et sur la pratique prolongée des enquêtes d'anthropologie économique rendues ainsi familières aux villageois<sup>11</sup>.

---

8 Le village abritait environ 1700 habitants durant le séjour (novembre 2006-octobre 2008). Des missions d'un mois furent ensuite organisées dans ce même village en 2009, 2010, 2012 et 2013.

9 Ils utilisent l'un des deux fusils du village, fusils déclarés à l'administration par leurs propriétaires. Le calibre de ces fusils ne convient pas à la chasse aux éléphants.

10 Dans la mesure où il utilise des méthodes illégales (poison) et, aux dires de ses aides, dépasse largement son quota, il s'agit également de braconnage.

11 La « spontanéité » avec laquelle l'informateur livre son témoignage et son absence de réticence à livrer les moindres détails de l'expédition de braconnage en sont une illustration.

De 2006 à 2008, deux années durant, j'ai vécu<sup>12</sup> dans les villages du Rufiji situés à proximité de la réserve nationale du Selous. Depuis, j'y retourne un mois tous les ans pour poursuivre mes recherches. J'y ai donc des amis, comme Fulani<sup>13</sup>. Fulani est toujours d'excellente humeur, il a un visage souriant et un sens de l'humour que j'apprécie. J'ai plaisir, ce mois de juillet 2013, à le revoir. Et comme nous nous saluons, je m'étonne de la petite cicatrice qu'il porte au bas de sa joue gauche. Il me raconte qu'il s'est empalé la joue sur un buisson alors qu'il s'enfuyait devant la charge d'un éléphant. Je ne suis guère surpris, car que des villageois de retour d'une expédition de pêche, portant leur fardeau de poissons fumés sur la tête, croisent un troupeau d'éléphants, c'est presque une banalité ici. J'ai d'ailleurs un autre ami, Kiwete, qui porte les séquelles d'une telle rencontre. En 2007, il a eu la malchance de croiser une femelle avec son petit alors qu'il venait de relever ses nasses. De cette rencontre, il est resté boiteux à vie. Mais Fulani me surprend, c'est en allant à la chasse à l'éléphant, me dit-il, qu'il a vécu sa mésaventure. Et, toujours souriant, il me raconte avec insouciance cette expédition de braconnage<sup>14</sup>.

*C'était en 2012, nous étions 8. Nous sommes partis du village chasser l'éléphant dans la Réserve du Selous [...] Arrivés à Ukenjwa, nous avons rencontré des éléphants et nous en avons abattus 2. Après avoir extrait les défenses et coupé les queues<sup>15</sup>, nous sommes repartis. Quand nous sommes arrivés à la forêt de Kifulu, nous avons rencontré d'autres éléphants. Ils étaient comme d'ici où nous nous tenons à chez moi [environ 100 mètres], dans la forêt. Le chasseur a dit au guide :*

*- Allons-y !*

*Mais le guide a refusé :*

*- Moi je n'y vais pas.*

*Alors le chasseur s'est tourné vers moi et m'a dit :*

*- Allons-y mon vieux !*

*J'ai déposé à terre mon fardeau et je l'ai suivi. Nous avons laissé les autres très loin derrière nous. Nous avons retrouvé les éléphants dans la forêt et nous nous sommes approchés d'eux. Il y en avait un très gros que le chasseur avait déjà mis en joue mais moi je regardais encore alentour pour voir s'il n'y en avait pas d'autres. Sur notre gauche j'ai vu un éléphant qui venait vers nous. J'ai appelé le chasseur et il s'est tourné vers l'éléphant.*

*- Tu l'as vu ? Lui ai-je demandé.*

*- Je l'ai vu ! Celui-là est peut-être encore plus gros que l'autre.*

---

12 Dans ce paragraphe, nous avons utilisé la première personne du singulier, désignant l'anthropologue, afin de préserver la fluidité du récit.

13 Les noms ont été changés pour préserver l'anonymat de nos interlocuteurs.

14 L'entretien s'est déroulé en tête-à-tête, en kiswahili. Il a été enregistré puis manuscrit et enfin traduit en français par Jean-Luc PAUL.

15 Les poils de la queue sont utilisés pour fabriquer des bracelets.

*Il m'a dit de passer derrière lui. Il est passé devant et je l'ai suivi. Il a tiré. L'éléphant a chargé rapidement vers l'endroit où nous nous trouvions. Moi, en pivotant brusquement pour prendre la fuite, je me suis planté une branche dans la joue. Je suis tombé. Je me suis relevé et j'ai couru. Je suis rentré dans un fourré tellement dense qu'on aurait cru qu'il avait été construit par quelqu'un. Je suis rentré là-dessous et j'ai jeté un œil en arrière. Je l'ai vu s'écrouler là où nous nous tenions quelques secondes plus tôt. Le chasseur courait, il continuait à abattre d'autres éléphants. Il en a abattu un autre, puis un autre et encore un autre. Au total il en a eu 5. Il m'a appelé. Il était environ 16 heures. J'ai répondu et j'y suis allé. Il m'a demandé si je me sentais bien. Je lui ai dit que je m'étais blessé à la joue [...] On est retourné là où on avait abattu le dernier éléphant. On la secoué, il était bien mort. Je lui ai coupé la queue et je l'ai gardé dans la main. On a été voir un deuxième éléphant. On lui a fichu un coup de pied et il n'a pas bronché. Je lui ai coupé la queue. Et ainsi de suite pour le 3<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> éléphant. Le 5<sup>e</sup> éléphant c'était celui qu'on avait abattu en premier. Ensuite on a appelé les autres et on a commencé à extraire les défenses à la hache<sup>16</sup>. Ensuite nous sommes repartis jusqu'au lac Kifulu, on s'est lavé, on a collecté du bois, on a cuisiné puis on s'est couché. Le lendemain matin on est reparti de l'avant vers Mwinje. À Mwinje, on a eu 2 éléphants. On a continué notre route et on a tourné pour arriver à la rivière Ukenjwa. À partir de là, on était sur le chemin du retour en passant par Itete puis Kitope. On rentrait à la maison.*

*Nous avions abattu 9 éléphants et la charge était suffisante pour nous tous. Il y avait le guide, celui qui avait financé l'expédition, le chasseur, et 5 porteurs. 3 porteurs portaient 25 kg de farine de maïs, 1 porteur 30 kg de riz et un autre porteur les ustensiles de cuisine<sup>17</sup>. On était parti avec des lanières de caoutchouc découpées dans des chambres à air, comme celles qu'on utilise pour fixer les fardeaux sur les porte-bagages des vélos. Elles nous servent à lier les défenses entre elles. On répartit d'abord les plus grosses défenses, chacun une grosse. Ensuite on répartit les plus petites. Il faut que toutes les charges soient à peu près du même poids. Si tu t'aperçois que ton fardeau est trop lourd, tu discutes avec un autre porteur pour le rééquilibrer. Il y a des gens qui peuvent porter jusqu'à 40 kg ! [...] Moi j'ai porté 29 kg. On part avec un dynamomètre pour peser les charges. C'est nécessaire de savoir combien de kg tu as récolté avant de décider de retourner au village. Moi je portais 29 kg, un autre 30, un autre 25 et le dernier 40. C'est un type pas plus costaud que moi mais il est plus résistant à la douleur. Je portais 6 défenses, dont 2 grosses de 8 kg.*

---

16 C'est Fulani qui se chargea de cette besogne (voir plus loin).

17 Selon Fulani, la charge du porteur des ustensiles de cuisine inclut : 3 marmites d'aluminium, 3 litres d'huile de cuisine, 5 kg d'oignons, 5 kg de petits poissons séchés, 5 kg de haricots, 1,75 kg de sauce tomate, 1,25 kg de sel, une hache et une grande bâche pouvant abriter tout le monde en cas de pluie. Chaque porteur achète et porte son sucre (1/2 kg) et son thé. La charge correspond à environ 25 kg, le poids allant décroissant au fur et à mesure des repas pris. En cas de surcharge des autres porteurs, celui-là pourra éventuellement transporter de l'ivoire et augmenter son revenu.

*Tableau 1  
Récapitulatif des coûts de l'expédition et comparaison à la valeur de l'ivoire  
sur le marché asiatique<sup>18</sup>.*

	<b>Revenu/ kg (€)</b>	<b>Quantité (kg)</b>	<b>Coût total (€)</b>	<b>% de la valeur de l'ivoire*</b>	<b>Revenu/jr (€)</b>
Chasseur	12,5	124	1 550	0,63	77,5
Guide	7,5	124	930	0,38	46,5
Porteurs (4)	5	124	620	0,25	-
<b>Porteur (moyenne)</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>155</b>	<b>0,06</b>	<b>7,75</b>
Porteur du matériel	-	-	50	0,02	2 à 4
TOTAL coût de la main-d'œuvre	-	-	3150	1,27	-
Alimentation et petit matériel	-	-	200	0,08	-
Amortissement du fusil et des cartouches (40)	-	-	240	0,1	-
<b>Total coût de l'expédition (€)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3590</b>	<b>1,45</b>	

\* *Sur le marché asiatique*

18 Les rémunérations respectives des membres de l'expédition ont été précisées par Fulani. À partir des informations de la note de bas de page 12, nous avons estimé le coût de l'alimentation et du petit matériel de l'expédition à un maximum de 200 €. Nous avons évalué l'utilisation de 40 cartouches 458 Winchester Magnum à 150 €, le prix du fusil à 900 € et affecté un amortissement de 90 €, soit un total de 240 €. L'EIA fournit des chiffres différents bien qu'ils restent du même ordre de grandeur. L'ivoire serait vendu au village 12,5 €/kg à des acheteurs locaux puis revendu sur place 22,5 €/kg à des acheteurs venus de Dar-es-Salaam (EIA 2010 : 3, 6-7). On peut supposer que les conditions de collecte des informations par l'EIA aboutissent à des données moins fiables. On remarque que les 12,5 € correspondent au revenu/kg d'ivoire du chasseur et que les 22,5 € correspondent à peu près à l'ensemble des rémunérations/kg d'ivoire (chasseur + guide + porteurs).



Le revenu que les porteurs tirent d'une telle expédition est fonction de leur charge d'ivoire. Fulani reçut 5 €<sup>19</sup> par kg d'ivoire porté soit un total de 145 €. L'expédition dura 20 jours, son revenu quotidien fut donc de 7,25 €. Fulani avait reçu une avance de 25 € pour permettre à sa famille de subsister pendant son absence. Cette pratique de l'avance est systématique pour toutes les entreprises qui conduisent l'homme à s'éloigner de son foyer et elle illustre la précarité économique de ces populations. Habituellement les villageois pêchent quasi-quotidiennement et se procurent un revenu journalier qui se situait entre 1 et 2 € en 2009 (Paul *et al.* 2011), une somme permettant de faire face aux dépenses alimentaires récurrentes. La faiblesse de la trésorerie d'un foyer explique les quantités infimes d'huile de cuisine, de sel, etc. qui sont achetées et conséquemment le fait que ces achats doivent être renouvelés plusieurs fois par semaine. Un homme ne peut donc pas s'éloigner de chez lui sans avoir auparavant épargné la somme qui permettra à sa famille de subsister durant son absence. C'est pourquoi tous les entrepreneurs (bucheronnage, expéditions lointaines de pêche, etc.), autochtones ou allochtones, qui éloignent leurs tâcherons du village plusieurs jours doivent leur verser une avance proportionnelle à la période d'éloignement (*Ibid.* 2011).

À partir de la description très précise de Fulani, nous avons reconstitué le coût de l'expédition dont il nous a fait le récit. (voir tableau 1 ci-avant)

Ainsi le coût total de l'expédition, qui s'élève à 3 590 €, représente moins de 1,5 % de la valeur, sur le marché asiatique, de l'ivoire collecté lors de l'expédition, soit 248 000 €<sup>20</sup>. Fulani a participé à trois autres expéditions durant l'année 2012. Au total, 29 éléphants ont été abattus lors de ces expéditions<sup>21</sup>.

---

19 Pour les données de 2013, nous avons appliqué le taux de change suivant 1 € = 2 000 Shillings tanzaniens.

20 Le prix du kg d'ivoire est très variable, en 2009 Wasser estime le prix de gros de l'ivoire à Taiwan à 885 \$/kg et au détail à 4038 \$ (Wasser *et al.* 2009). Nous avons retenu 2 000 €/kg sur le marché <[http://www.nytimes.com/2013/03/02/world/asia/an-illicit-trail-of-african-ivory-to-china.html?pagewanted=all&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2013/03/02/world/asia/an-illicit-trail-of-african-ivory-to-china.html?pagewanted=all&_r=0)>

21 A partir du nombre d'éléphants abattus et en extrapolant à l'ensemble des expéditions de 2012, le revenu monétaire annuel issu du braconnage de Fulani aurait été de 500 € pour 80 jours de travail. Ce revenu est complété par le revenu de la pêche durant les périodes qui séparent deux expéditions soit environ 245 €. En participant au braconnage, Fulani fait donc plus que doubler le revenu monétaire annuel de 313 € qu'il obtiendrait en restant pêcher au village (Paul *et al.* 2011 : 150).

Tableau 2  
Récapitulatif du nombre d'éléphants abattus lors des expéditions auxquelles Fulani a participé en 2012. La 4<sup>e</sup> expédition correspond au récit<sup>22</sup>.

Expédition numéro	Nombre d'éléphants abattus
1	3
2	10
3	7
4	9
<b>Total des éléphants abattus</b>	<b>29</b>

Fulani n'est pas un habitué de ce type d'expédition. Avant 2012, il n'avait participé qu'à une seule d'entre elles. C'était en 1999. Mais la chasse n'avait pas été fructueuse (40 kg d'ivoire en tout et pour tout)... Lorsque je lui demande pourquoi il a choisi de faire ce travail, il me répond :

*Ici, dans le Rufiji, tu ne peux pas te contenter d'une seule besogne. Si tu es agriculteur, il te faut également pêcher. Si tu pêches, il te faut également cultiver. Moi, je n'ai pas de quoi faire du commerce, je n'ai pas cette chance. Je n'ai pas d'argent. Comment vais-je m'y prendre pour éviter le « désert de la faim » ? À l'époque de la saison sèche, la situation est difficile. Si j'ai été dans la brousse, c'est que la situation était difficile. La pêche dans le lac Zumbi ne paie pas ! Tu vas pêcher et tu te partages l'argent et tu repars avec 0,25 € ! T'achètes quoi avec ça ? C'est comme ça que j'ai décidé de participer à ce travail pour voir ce qu'il pouvait m'apporter. Je suis parti et Dieu a été bienveillant, j'ai eu de l'argent. Tu y vas et tu rapportes beaucoup d'argent et tu te dis : si j'y retourne et que j'obtiens la même somme tout ira bien pour moi. Tu as laissé de l'argent à ta famille et ta famille mange, tu as mis un peu d'argent de côté. Tu repars et tu ne gagnes pas autant d'argent que la première fois. Seulement 25 € par exemple. Moi, j'y ai été jusqu'à ce que je ne gagne plus que 35 € et alors j'ai arrêté [...]. Et puis ton corps n'a pas de pièces de rechange comme une bicyclette. Plus tu fais ce travail et plus ton corps s'use : tu mets le sac de 25 kg sur la tête et tu avances, et puis tu le mets sur l'épaule droite, puis sur l'épaule gauche, puis sur l'échine. Tu le remets sur la tête jusqu'à ce qu'elle devienne brûlante. Je me suis dit qu'il arrivera un moment où je ne pourrais même plus soulever un thermos de thé. Donc je me repose et je cultive pour reprendre des forces. Si tout va bien et que l'occasion se présente, en 2014 je repartirai.*

22 Selon les estimations de l'EIA, une expédition, en moyenne, durerait deux semaines et conduirait à l'abattage de 10 éléphants (EIA 2010 : 3).

Cette année 2013, Fulani se procure du monétaire en pêchant dans le fleuve et dans le lac à proximité du village, à l'aide du filet acheté avec l'argent du braconnage, et en travaillant quelquefois au moulin du village.

## **La précarité comme condition sine qua none à la participation des villageois au braconnage**

La situation d'extrême précarité économique des villageois du Rufiji les conduit à adopter des stratégies périlleuses. Nous avons montré que, pour financer les études secondaires de leurs enfants, les villageois n'avaient guère d'alternative au braconnage halieutique dans la réserve du Selous et comment cette activité les exposait à des risques mortels (Paul *et al.* 2011). Le braconnage des éléphants est sans doute plus dangereux encore. Il expose les porteurs à la fois à la charge des éléphants et aux tirs des gardes-chasse<sup>23</sup>.

Nous avons évoqués ailleurs les conditions d'échange très défavorables aux agriculteurs tanzaniens (Paul *et al.* 2011, Duvail *et al.* 2010). La plupart des auteurs (Biermann 1998 ; Bigsten et Danielson 2001 ; Bryceson 1996 ; Gibbon *et al.* 1993 ; Havnevik 1993 ; Maghimbi 1992 ; Mpangala 1996 ; Mvungi et Mwakyembe 1996 ; Nindi 1992 ; Sundet 1996) considèrent ces conditions comme le résultat de choix politiques nationaux et internationaux qui expriment un rapport de force largement défavorable aux villageois. Plutôt que le résultat de contraintes naturelles ou de l'archaïsme des systèmes de production villageois, la situation de précarité économique des villageois est le produit des politiques de développement : la villagisation de la fin des années 1960 et du milieu des années 1970 a gravement perturbé les systèmes de production agricoles et les modalités d'accès au foncier (Briggs 1979) ; le contrôle accru des coopératives dans les années 1960 et 1970, leur remplacement par des agences parapubliques au cours des années 1970 puis leur reconstitution sous forme centralisée au milieu des années 1980 (Moshi 1992 : 67) et la chute des prix mondiaux des cultures d'exportation (Maghimbi 1992 : 219-220) ont fortement dégradé les conditions d'échanges ; à partir de 1986, la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel se traduit par un renouveau de la production marchande paysanne nationale mais ce renouveau se base essentiellement sur une intensification en travail et non en capital (pas de modernisation des systèmes productifs) et renforce les inégalités interrégionales et entre groupes sociaux (Maganya 1990 ; Bryceson 1996).

À l'Ouest de la plaine inondable du Rufiji, l'économie villageoise repose sur un équilibre entre la production pour l'autoconsommation et la production pour la vente. L'agriculture est avant tout une production d'autoconsommation. En moyenne, la production du foyer couvre 47,1 % de ses besoins en féculents (riz et maïs)<sup>24</sup>. Cette

---

23 Les gardes-chasse, eux-mêmes victimes de la violence meurtrière de certains braconniers, tirent sans sommation en visant tout d'abord celui qui tient le fusil. Les porteurs peuvent être victimes de ces tirs. Lors de notre séjour, un braconnier-chasseur a été touché à la hanche et à la cuisse. Il a réussi à fuir. Sa famille l'a conduit à Dar-es-Salaam pour le faire soigner.

24 Les données sont issues du suivi quotidien de 9 foyers du Rufiji de janvier 2007 à décembre 2008. En moyenne, pour ces 2 années, les dons et les achats complètent l'autoconsommation pour, respectivement, 15,3 % et 37,6 %.

moyenne cache des disparités importantes, d'une part entre les foyers en fonction de leur structure sociodémographique (de 29,8 % à 65,3 %), et d'autre part d'une année sur l'autre, en fonction des conditions hydro-climatiques (40 % en 2007 contre 54,3 % en 2008). Le recours à l'achat d'alimentation est donc systématique et incontournable. La principale source de revenu monétaire des villageois est la pêche<sup>25</sup> dont les revenus sont très faibles même lorsqu'on la pratique illégalement dans la réserve du Selous (Paul *et al.* 2011 ; Hamerlynck *et al.* 2011<sup>26</sup>). L'agriculture, activité monétaire dominante jusque dans les années 1970, continue à procurer quelques revenus pour certains foyers (noix de cajou avant tout, sésame et coton dans une moindre mesure). La dégradation générale des conditions d'échange des produits agricoles explique la marginalisation de l'agriculture comme activité monétaire. Aujourd'hui, il n'est guère envisageable pour un foyer de se passer de la pêche et de tabler sur l'agriculture pour se procurer le monétaire nécessaire à sa survie. Prenons l'exemple de la noix de cajou. En 2011 le prix du kg de noix en coque a été fixé par le gouvernement à un peu moins de 0,6 €. La coopérative d'achat a collecté les noix en payant 70 % de sa valeur. Les 30 % restants devant être payés à la fin de la campagne. Ceux des agriculteurs qui vendirent leurs noix tardivement, alors que la trésorerie de la coopérative s'épuisait, reçurent même beaucoup moins de 70 %. Le reliquat de 30 % n'a jamais été versé dans le Rufiji<sup>27</sup>. L'année suivante (2012) la coopérative n'a pas acheté de noix par crainte des réactions des agriculteurs. Des privés ont acquis les noix à vil prix (0,3 €/kg maximum) et de nombreux agriculteurs choisirent de ne pas récolter. Cette année 2013, il semble que la coopérative soit de nouveau décidée à acheter les noix car des produits phytosanitaires (sulfate de cuivre) ont été vendus à prix subventionnés... Nous avons eu entre les mains les reçus de 2011 de plusieurs villageois. À titre d'illustration, une agricultrice comme Mawatoto a perdu en moyenne 125 € par an en 2011 et en 2012 en raison des problèmes de gestion de la coopérative. Sachant que les besoins monétaires pour l'alimentation d'un foyer moyen se situe aux environs de 200 €/an, on mesure l'impact d'un tel manque à gagner (Paul *et al.* 2011).

---

25 On exclut ici les sources de revenu qui s'offrent à un nombre extrêmement limité de villageois (quelques unités) comme une boutique ou un atelier de menuiserie. Le produit de la pêche est acquis par des revendeurs allochtones et quelques rares villageois qui ont la capacité de préfinancer le filet et/ou l'expédition de pêche. Il est revendu en ville. Seuls les petits poissons sont frits sur place, en général par des femmes de pêcheurs, puis revendus sur place ou expédiés en ville par le bus où ils seront écoulés par un parent. Enfin, toutes les familles villageoises ont des parents en ville et les échanges ville-campagne sont structurels. En cas de besoin, les citadins aident les ruraux (aide en nature ou en monétaire). En cas de récolte abondante, les citadins bénéficient d'une aide en nature de leurs parents ruraux. Les enfants des citadins passent souvent les années qui séparent le sevrage de la scolarisation chez leurs parents villageois.

26 Selon Hamerlynck les revenus moyens de la pêche dans le lac Zumbi sont de l'ordre de 0.25 \$/h de pêche (Hamerlynck *et al.* 2011 : 1445, figure 4). Ce calcul inclut les pêches illégales intensives et les années favorables de longue connexion au fleuve. Lorsque les conditions hydrologiques sont défavorables (mauvaise connexion du lac au fleuve), le revenu horaire tombe à 0.15\$.

27 Ailleurs, dans le Sud du pays, de violentes manifestations ont obligé le gouvernement à se substituer à la coopérative défaillante. Voir <<http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-22282599>>

*Tableau 3*  
*Calcul des pertes d'une agricultrice (Mawatoto) au cours des années 2011 et 2012*  
*en raison des problèmes de gestion de la coopérative.*

Année	Quantité livrée	Valeur unitaire	Valeur totale	Payé	Restant dû
2011 ( <i>réel</i> )	520	0,6	312	218,4	93,6
2012 ( <i>estimé</i> )	520	0,6	312	156	156
<b>Total de la perte</b>					<b>249,6</b>

À la merci des fluctuations des prix agricoles et des biens de consommation courantes, soumis aux vicissitudes des intermédiaires, dans une situation de relatif enclavement géographique et de faible productivité du travail, les villageois assurent au jour le jour leur survie. Dès que se présente une opportunité de revenus comparables à ceux offerts par le braconnage halieutique, elle est saisie par l'un ou l'autre des villageois<sup>28</sup>.

### **La participation des villageois est-elle le maillon faible de la filière du braconnage ?**

À partir des données de l'expédition décrite par Fulani, nous pouvons risquer une extrapolation. Si nous considérons la perte de 30 000 têtes subie par le cheptel tanzanien entre 2006 et 2009 (CITES 2010 : 5), nous obtenons le tableau suivant.

*Tableau 4 - Estimation des revenus villageois issus du braconnage des éléphants en Tanzanie durant les années 2006 à 2009.*

	Eléphants (nb)	Ivoire (kg)	Valeur de l'ivoire (€)	Rémunération des braconniers (€)
Expédition de Fulani	9	124	186 000	3 150 (soit 1,7 % de la valeur de l'ivoire)
Tanzanie 2006-2009	30 000	423 333	620 000 000	10 500 000
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>10 000</b>	<b>141 111</b>	<b>206 666 667</b>	<b>3 500 000</b>

28 Rarement s'ouvrent d'autres opportunités comme ce fut le cas au début des années 2000 avec l'abattage illégal des forêts villageoises par des entrepreneurs tanzaniens ou étrangers alimentant le marché chinois (Milledge 2007). Nos enquêtes montrent la déception des bûcherons qui jugèrent le revenu final obtenu moins attrayant que celui de la pêche illégale.

Apparemment, la protection des éléphants pourrait être opportunément assurée, dans une pure logique comptable, par l'offre d'alternatives économiques aux habitants des zones périphériques grâce, d'une part, au simple respect des prix agricoles et à la régularité des marchés et, d'autre part, à des mesures spécifiques d'accompagnement. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'auraient été conçus les projets de Community-Based Natural Resources Management (CBNRM) et les Wildlife Management Areas (WMA). Mais le bilan des WMA tanzaniennes est, du point de vue des communautés locales, très décevant (Igoe et Croucher 2007 ; Benjaminsen et Svarstad 2010 ; Kidegesho 2008). Il exprime, à nouveau, le rapport de force défavorable aux villageois et l'efficacité de la captation par les élites nationales et transnationales de la « rente » des ressources naturelles. Cependant, quelle que soit la stratégie de captation, une place est toujours assignée aux communautés locales par ces élites. Si elle est toujours déterminée par leur précarité économique, elle varie en fonction des stratégies de captation mises en œuvre.

## **Pillage, conservation et communautés locales**

Le discours de conservation articule les ressources naturelles renouvelables dans la notion de Nature, la remodelant de manière à produire de nouveaux types de valeur pour l'expansion et l'accumulation du capital (Igoe *et al.* 2010 : 487). Il attribue conséquemment aux processus marchands le rôle clé de leur protection et s'accompagne, notamment, de la multiplication des zones protégées, de la croissance en nombre et en taille des ONG de conservation de la nature (Brockington et Scholfield 2010). Or, ces ressources peuvent également être considérées comme entités discrètes, non-articulées, et faire l'objet, comme dans le cas de l'ivoire, d'une marchandisation destructive, souvent illégale. Nous désignons ici par le terme *pillage* le processus d'actualisation de la valeur marchande des ressources naturelles renouvelables qui ignore les conditions de leur reproductibilité écologique, même à court terme, et qui viole le cadre légal de leur exploitation. Pillage et conservation semblent *a priori* exclusives l'un de l'autre. Ils relèvent pourtant d'une même dynamique de marchandisation dont ils expriment les contradictions internes. Entre les champs sociologiques et au sein d'un même champ (bureaucratie d'État, investisseurs privés, ONG, etc.) les options stratégiques peuvent diverger. Notamment au sein du champ bureaucratique, un même opérateur peut combiner plusieurs stratégies relevant de l'une ou l'autre de ces options, comme par exemple la participation parallèle de fonctionnaires tanzaniens du Wildlife Department, d'une part, à la gestion des WMA et des concessions de chasse et, d'autre part, au trafic de l'ivoire (EIA 2014 : 9-10).

La plaine inondable du Rufiji est d'ailleurs un concentré des compétitions que la marchandisation des ressources naturelles peut susciter et qui sont énumérées par Goldman (2005 : 9 cité par Igoe *et al.* 2010) : sur les dix dernières années, les villageois de l'Ouest de la plaine inondable du Rufiji auront assisté à un surprenant défilé<sup>29</sup>.

---

29 Pour une revue complète des projets concernés, voir Mwami et Kamata 2011. Dans une même perspective, on peut également consulter la comparaison des projets d'aménagement portant respectivement sur la plaine du Rufiji en Tanzanie et sur celle de la Tana au Kenya (Duvail *et al.* 2010).

Prolongeant un projet de l'UICN<sup>30</sup>, la Coopération Technique Belge tenta d'étendre, à l'Ouest de la plaine inondable, les WMA mises en place dans les années 1990 par la GTZ<sup>31</sup> au Nord et à l'Est de la réserve du Selous. Parallèlement, la SEKAB<sup>32</sup> négociait avec les villages et les autorités de l'État la production d'agrofuels sur des milliers d'hectares tandis que des entrepreneurs privés pillaient les forêts villageoises pour alimenter le marché chinois (Milledge 2004 ; Milledge *et al.* 2007)<sup>33</sup>. Les tentatives de la SEKAB et de la Coopération Belge ayant échoué à un stade relativement avancé, une entreprise basée au Royaume-Uni (Lukulilo Farm Holdings) est sur le point de réaliser un projet de riziculture d'exportation sur la zone convoitée par ses prédécesseurs...

Le pillage n'est évidemment pas soutenu par un *discours participatif* mais il dépend de *pratiques participatives*. La participation y est réelle mais informelle. Comme nous l'avons décrit, des individus issus de populations vivant dans une extrême précarité économique, participent, pour une bouchée de pain, au pillage, par des agents privés et avec l'appui des « élites » nationales et transnationales, des ressources naturelles de leur « communauté ». Ici, les membres des communautés locales jouent, en quelque sorte et pour paraphraser Marx, le rôle d'une armée de réserve latente pour les filières de braconnage<sup>34</sup>.

La place assignée aux communautés locales par le conservatisme néolibéral<sup>35</sup> est avant tout formelle. Le discours participatif y assimile le processus de marchandisation néolibérale de la nature à un processus gagnant-gagnant. Sa fonction est, pour les ONG, « *to attract funding from state and agencies as well as from companies and wealthy individuals* » tandis que les services de conservation des États africains renforcent ce même discours « *in order to attract funding and tourists to their country* » (Benjaminsen et Svarstad 2010 : 403). Mais le hiatus entre le discours et la pratique est grand (Igoe et

---

30 Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

31 GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit ou Coopération Technique Allemande

32 SEKAB BioEnergy Tanzania (SEKAB BT) est une filiale du groupe SEKAB, producteur d'éthanol pour le marché européen des agrofuels.

33 On estime à 58 millions de dollars US la perte annuelle de revenu subie en 2003 puis en 2004 par l'État tanzanien en raison de la non-collecte des taxes sur l'exploitation forestière (Milledge *et al.* 2007 : 10).

34 Nous avons également évoqué (Paul *et al.* 2011 : 162) la fonction de bouc émissaire remplie par les pêcheurs du Rufiji dans la répression du braconnage. Une opération plus récente, Operation Tokomeza, où le Ministre des Ressources Naturelles encourageait à abattre sur place les braconniers, sans autre forme de procès, a dû être interrompue à la suite du rapport d'une commission parlementaire faisant état des graves violations des droits humains (meurtres, tortures, vols...) dont avaient été victimes les populations censées abriter des braconniers (pour un résumé du déroulement de Operation Tokomeza, lire : <<http://allafrica.com/stories/201312230129.html>>). De leur côté, les principaux bénéficiaires du braconnage bénéficient d'une quasi-immunité (EIA 2014).

35 On utilise aujourd'hui le terme néolibéral pour qualifier les politiques mises en place à partir des années 1970 pour réinstaurer les conditions optimum d'accumulation du capital ainsi que le discours du « tout marché » qui les accompagne. Un important travail théorique et de nombreux débats autour du néolibéralisme animent l'anthropologie (Collier 2012, Wacquant 2012, Ferguson et Gupta 2002, Hilgers 2012). L'envergure de ces débats dépasse largement le cadre de cet article. Ici nous utiliserons le terme néolibéral pour désigner de manière très générale « the restructuring of the world to facilitate the spread of free-markets » (Igoe et Brockington 2007 : 433). Un très bel exemple de théorisation de ce processus de restructuration dans le domaine de la conservation de la Nature nous est offert par Igoe *et al.* (2010).

Croucher 2007 : 541) et, de fait, les politiques néolibérales exclut mécaniquement les communautés locales (Igoe et Brockington 2007).

## **Conclusion**

L'économie des villageois du Rufiji est essentiellement basée sur l'agriculture et la pêche et c'est sur ces activités-là qu'ils tentent de fonder une vie matérielle décente. Outre les ressources halieutiques, qui ne sont l'objet d'aucun effort de gestion durable de la part des autorités, les ressources naturelles dont ils dépendent sont avant tout végétales (notamment pour la construction de leurs demeures, la fabrication de leurs meubles et de leurs équipements productifs). Le villageois du Rufiji envisagerait avec plaisir une vie passée sans jamais croiser d'éléphant, d'hippopotame, de crocodile, de panthère ou de lion<sup>36</sup>. Si la préservation des éléphants devait prendre en compte les communautés locales, ce n'est pas nécessairement en les associant à leur exploitation mais assurément en leur offrant des conditions décentes de rémunération de leur travail agricole et halieutique et des compensations équitables des coûts induits par leur cohabitation forcée avec la faune sauvage. Mais cette alternative rentre en contradiction avec l'implacable logique néolibérale qui prétend réparer les dégâts du capitalisme par un surcroît de capitalisme (Igoe *et al.* 2010 : 497) et qui crée ces mêmes conditions de précarité nécessaires à la participation, réelle ou formelle, des villageois à la marchandisation des ressources naturelles.

## **Références citées**

- BALDUS, Rolf D., 2004. « Lion Conservation in Tanzania Leads to Serious Human-Lion Conflicts. With a Case Study of a Man-Eating Lion Killing 35 People », *Tanzania Wildlife Discussion Paper*, 41.
- , 2010. « Africa : The Next Ivory Battle in the Making », *African Indaba*, 8 (1), pp. 12-14.
- BENJAMINSEN, Tor A. et Hanne SVARSTAD, 2010. « The Death of an Elephant : Conservation Discourses Versus Practices in Africa », *Forum for Development Studies*, 37 (3), pp. 385-408.
- BIERMANN, W., 1998. *The Tanzanian Economy 1920-1985 : Colonial Valorisation, Reconstruction, and Crisis*. Dar-es-Salaam : Dar-es-Salaam University Press.
- BIGSTEN, A. et A. DANIELSON, 2001. *Tanzania : Is the Ugly Duckling Finally Growing Up?* Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet Research report, 120.
- BROCKINGTON, Dan et Katherine SCHOLFIELD, 2010. « The Conservationist Mode of Production and Conservation NGOs in Sub-Saharan Africa », *Antipode*, 42 (3), pp. 551-575.
- BRYCESON, F.B., 1996. *Liberalizing Tanzania's Food Trade : Public and Private Faces of Urban Marketing Policy, 1939-1988*. Londres : James Currey Publishers.
- CASTREE, Noel, 2008. « Neoliberalizing Nature : The Logics of Deregulation and Reregulation », *Environment and Planning A*, 40 (1), pp. 131-152.
- CITES, 2010. United Republic of Tanzania. CoP 15 Doc. 68 Annex 6a.
- , 2013. *Elephants in the Dust. The African Elephant Crisis*. UNEP, CITES, IUCN, TRAFFIC, Norvège.

---

36 Rappelons que d'août 2002 à avril 2004, 35 villageois, au minimum ont été dévorés par un lion mangeur d'hommes (Baldus 2004 : 30-33). Les accidents mortels ou handicapants à vie dus aux hippopotames et aux crocodiles sont réguliers.



- CLINTON, Hillary R., 2012. *Remarks at the Partnership Meeting on Wildlife Trafficking*, Benjamin Franklin room, Washington DC, November 8, 2012. <<http://www.state.gov/secretary/20092013clinton/rm/2012/11/200294.htm>>, dernière consultation le 12/02/2014.
- COLLIER, Stephen J., 2012. « Neoliberalism as Big Leviathan, or... ? A Response to Wacquant and Hilgers », *Social Anthropology*, 20 (2), pp. 186-195.
- DUVAIL, Stéphanie, Claire MEDARD et Jean-Luc PAUL, 2010. « Les communautés locales face aux grands projets d'aménagement des zones humides côtières en Afrique de l'Est », *Politique africaine* 117, pp. 149-172.
- ENVIRONMENTAL INVESTIGATION AGENCY (EIA), 2010. *Open Saison : The Burgeoning Illegal Ivory Trade in Tanzania and Zambia*. Londres et Washington : EIA.
- , 2014. *Vanishing Point. Criminality, Corruption and the Devastation of Tanzania's Elephants*. Londres et Washington : EIA.
- FERGUSON, James et Akhil GUPTA, 2002. « Spatializing States : Toward an Ethnography of Neoliberal Governmentality », *American Ethnologist*, 29 (4), pp. 981-1002.
- GIBBON Peter, Kjell J. HAVNEVIK et Kenneth HERMELE, 1993. *A blighted Harvest. The World Bank and African Agriculture in the 1980s*. Londres : James Currey Ltd.
- GOLDMAN., M., 2005. *Imperial Nature. The World Bank and Struggles for Social Justice in the Age of Globalisation*. Yale : Yale University Press.
- HAMERLYNCK, Olivier *et al.*, 2011. « To Connect or not to Connect ? Floods, Fisheries and Livelihoods in the Lower Rufiji Floodplain Lakes, Tanzania », *Hydrological Sciences Journal*, 56 (8), pp. 1436-1451.
- HAVNEVIK, Kjell J., 1993. *Tanzania : The Limits to Development from Above*. Uppsala-Stockholm : NordiskaAfrikainstitutet.
- HILGERS, Mathieu, 2012. « The Historicity of the Neoliberal State », *Social Anthropology*, 28 (1), pp. 80-94.
- IGOE, Jim et Dan BROCKINGTON, 2007. « Neoliberal Conservation : A Brief Introduction », *Conservation and Society*, 5 (4), pp. 432-449.
- IGOE, J. et B. CROUCHER, 2007. « Conservation, Commerce, and Communities : The story of Community-Based Wildlife Management Areas in Tanzania's Northern Tourist Circuit », *Conservation and Society*, 5 (4), pp. 534-561.
- IGOE, J., K. NEVES et D. BROCKINGTON, 2010. « A Spectacular Eco-Tour around the Historic Bloc : Theorising the Convergence of Biodiversity Conservation and Capitalist Expansion », *Antipode*, 42 (3), pp. 486-512.
- JANSEN, Eirik G., 2009. *Does Aid Work ? Reflections on a Natural Resources Programme in Tanzania*. Bergen, Norway : Anti-Corruption Ressource Center.
- KIDEGESHO, J.R., 2008. « Who Pays for Wildlife Conservation in Tanzania and Who Benefits ? », Papier présenté à la 12<sup>ème</sup> Conférence Biennale de International Association for the Study of Commons (IASC) « Governing shared resources : Connecting Local Experience to Global Challenges », 14-18 juillet 2008. <[http://iasc2008.glos.ac.uk/conference%20papers/papers/K/Kideghesho\\_102301.pdf](http://iasc2008.glos.ac.uk/conference%20papers/papers/K/Kideghesho_102301.pdf)>, dernière consultation le 20 mai 2010.
- MAGANYA, E. N. 1990. « The Working and Living Conditions of Plantation Workers in Tanzania ». *Proceedings of a National Tripartite Workshop Organised by the International Labour Office, Morogoro, Tanzania*, pp. 41-52.
- MAGHIMBI, S., 1992. « The Abolition of Peasant Cooperatives and the Crisis in the Rural Economy in Tanzania », in P.G. Forster et S. Maghimbi (éds), *The Tanzanian Peasantry : Economy in Crisis*, pp. 216-235. Aldershot : Avebury.
- MILLEDGE, Simon A.H., 2004. Forests and Timber Trade in Southeast Tanzania : What Will Be the Legacy of Mkapa Bridge ?, *The ARC Journal*, 16, pp. 1-5.

- MILLEEDGE, Simon A.H., Ised K. GELVAS et Antje AHRENDTS, 2007. *Forestry, Governance and National Development : Lessons Learned from a Logging Boom in Southern Tanzania. An Overview*. Dar es Salaam : TRAFFIC East/Southern Africa-Tanzania Development Partners Group-Ministry of Natural Resources of Tourism.
- MOSHI, H.P.B., 1992. « Cooperative and Agricultural Development Problems and Policy Options : The Tanzanian Experience 1961-1990 », in Peter G. Forster et Sam Maghimbi (éds), *The Tanzanian Peasantry : Economy in Crisis*, pp. 58-73. Aldershot : Avebury.
- MPANGALA, G. 1996. « The Future of Co-Operatives in the Development of the Peasant Sector in Tanzania », in D. Schmied (éd.), *Changing Rural Structures in Tanzania*, pp. 49-55. Münster : Lit Verlag.
- MVUNGI, S. et H. MWAKYEMBE, 1996. « The Regulation of Land Tenure (Established Villages) Act, 1992 and its Implications for Customary Land Rights in Tanzania », in D. Schmied (éd.), *Changing Rural Structures in Tanzania*, pp. 73-84. Münster : Lit Verlag.
- MWAMI A. et N. KAMATA, 2011. *Land Grabbing in a Post-Investment Period and Popular Reaction in The Rufiji River Basin*. Dar-es-Salaam : Hakiardhi.
- NINDI B., 1992. « Agricultural Marketing Reforms and the Public Versus Private Debate in Tanzania », in S. Maghimbi and P. Forster (éds), *The Tanzanian Peasantry : Economy in Crisis*. Aldershot : Avebury, pp. 169-189.
- PAUL, Jean-Luc, Stéphanie DUVAIL et Olivier HAMERLYNCK, 2011. « Appropriation des ressources “naturelles” et criminalisation des communautés paysannes. Le cas du Rufiji, Tanzanie », *Civilisations*, 60-1, pp. 143-175.
- STE (Save The Elephants), 2012. *Annual Report 2012*. Nairobi : STE.
- SUNDET G., 1996. « The Politics of Land Tenure in Tanzania : The Modernising State Vs. Smallholder Farmers », in D. Schmied (dir.) *Changing Rural Structures in Tanzania*. Münster : Lit Verlag, pp. 57-72.
- WASSER, Samuel K., Bill CLARK et Cathy LAURIE, 2009. « The Illegal Slaughter of African Elephants for Ivory is now Worse than It Was at its Peak in the 1980S. New Forensic Tools Based on Dna Analysis Can Help Stop The Cartels behind this Bloody Trade », *Scientific American*, July 2009, pp. 68-79.
- WACQUANT, Loïc, 2012. « Three Steps to a Historical Anthropology of Actually Existing Neoliberalism », *Social Anthropology*, 20 (1), pp. 66-79.